



COMMUNIQUÉ



## Autorisation de la vente de plants potagers dans les magasins des coopératives agricoles

Dans un courrier adressé mercredi au Préfet, Germinal Peiro demandait que la vente de plants potagers dans les magasins des coopératives agricoles soit de nouveau autorisée.

*Publié le 01 avril 2020*

Le maintien de la vente de ces plants dans ces commerces de proximité, assurant également la commercialisation de produits alimentaires, d'aliments pour animaux, de graines et de matériel agricole, vient d'être acté par les services de l'Etat.

Le Département salue cette décision de bon sens, à l'heure où de nombreux Périgourdins entretiennent des jardins potagers essentiels dans les prochaines semaines pour leur alimentation en produits frais.

Au-delà de l'importance sanitaire de cette mesure dans cette période de confinement général, elle permettra à de nombreux habitants de pouvoir pratiquer une activité extérieure à leur domicile.

Enfin, elle aidera l'ensemble de ces magasins, qui s'approvisionnent principalement chez des producteurs locaux, en circuits courts, à surmonter les difficultés induites par la situation actuelle tout en soutenant l'agriculture locale.